

**Attribution de subvention par le SCAS
au Fonds social de Lille 1**

	Année 2008
Fonds social	20 000 €

Subvention votée et approuvée par le CA du SCAS du 28 février 2008

**Attribution de subvention par le SCAS
A l'Association sportive du personnel de l'USTL**

	Année 2008
Association sportive du personnels de l'USTL (ASPUSTL)	2 800 €

Subvention votée et approuvée par le CA du SCAS du 28 février 2008

**Attribution de subvention par le SCAS
Au Comité d'action sociale de Lille 1**

	Année 2008
Comité d'action sociale (CAS)	70 000 €

Subvention votée et approuvée par le CA du SCAS du 28 février 2008

Lille, le 15 février 2008

DEMANDE DE SUBVENTION D' EQUIPEMENT POUR LE CUEEP EN 2008**1) La politique d'équipement jusqu'en 2006 pour l'Etat et la Région**

Pendant le précédent Contrat de Plan Etat/Région FEDER 2000-2006, six dossiers d'équipement ont permis de renouveler principalement les matériels informatiques des quatre centres (Lille, Sallaumines, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq) et des deux Ateliers de pédagogie personnalisée (Roubaix-Tourcoing et Villeneuve d'Ascq). Le budget total annuel de ces opérations était d'un montant proche de 90.000 € avec une subvention CPER-FEDER équivalent à 50 % de ce budget total.

2) Une nouvelle politique d'équipement centrée sur des priorités de la Région

Le Contrat de projets 2007-2013 ne permet plus ce genre d'opérations. La Direction de la Formation Permanente du Conseil Régional maintient son engagement antérieur et centre ses choix sur les subventions d'équipement en les associant à des thématiques annuelles et avec un taux de subventionnement égal à 80 %.

En 2008, la Région souhaite accorder une attention particulière aux Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APPs) et aux Réseaux LIRE pour le déploiement d'EMILE. Nous souhaitons pouvoir répondre à ces deux possibilités de demande de subvention, la nouvelle façon de procéder du Conseil Régional ne garantissant pas leur pérennisation annuelle. Il est important de renouveler le matériel informatique régulièrement afin de s'adapter aux évolutions des environnements numériques.

3) Les principes structurant cette demande

Il est essentiel de maintenir nos infrastructures de formation à un niveau opérationnel préparant leurs évolutions et/ou leurs transferts. La modernisation des équipements, accompagnée par le Conseil Régional, devient une obligation faisant partie du cahier des charges de fonctionnement des formations financées par lui. Il ne s'agit en aucun cas de développer des activités nouvelles ou d'accueillir des publics supplémentaires dans les formations de niveau 6 et 5 notamment dans le champ de l'illettrisme.

EMILE est un ensemble multimédia destiné à individualiser la pédagogie des formations de lutte contre l'illettrisme. Sa production, pilotée par le CUEEP, a été financée par l'Etat et la Région. L'expérimentation de ses usages et la formation de formateurs sont en cours et il devient un critère de référence pour l'attribution des lots de formation consacré à la lutte contre l'illettrisme. Dans la suite d'EMILE et avec un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) interprofessionnel (OPCALIA), une démarche de mobilisation des PME régionales contre l'illettrisme se construit comme la loi de mai 2004 les y oblige. Le CUEEP, tout en se désengageant progressivement du face à face pédagogique garde ainsi les fonctions d'ingénierie FOAD et TICE, d'expérimentation et de formation de formateurs.

Les APPs (2 APPs ; Villeneuve d'Ascq, Versant Nord Est et 3 sites Villeneuve d'Ascq, Roubaix et Tourcoing)) sont des dispositifs équilibrés financièrement jusqu'à ce jour. Ils contribuent avec le DAEU à la montée du niveau de formation générale et se centrent sur les compétences clés du niveau V à IV. Ils s'ouvrent à des réseaux d'entreprises nationales (concessionnaires Renault, la Poste, OPCAs,...). Alors que la DGES s'oriente vers l'expérimentation du B2I pour les adultes, disposer d'équipements performants et d'un accès actif à ces formations devrait nous permettre d'honorer notre engagement dans l'expérimentation nationale.

4) Incidences financières

Pour le déploiement d'EMILE, trois sites sont concernés ; Lille, Sallaumines et Tourcoing (centre).
Pour les APPs, trois sites sont concernés ; Roubaix, Tourcoing (APP) et Villeneuve d'Ascq.
Pour chacun de ces sites, le renouvellement d'une salle informatique est demandé, soit 16 postes pour un montant de 17.372,80 €. par site.

Le montant total de l'opération s'élève à 104.236,80 € avec une demande de subvention pour 80 % de cette somme, soit 83.389,44 €.